

POUR DES COMMUNES FORTES

29 avril 2020

Facture sociale

Les négociations vont bientôt recommencer sur la plateforme canton-communes. Les deux associations de communes ont établi leurs bases de négociation. ¹

Lors de ces négociations, des compromis seront nécessaires. Nous souhaitons néanmoins que les principes suivants puissent être appliqués.

1. Le principe « qui paie, commande »; doit constituer le fil rouge de cette réforme, tout en respectant les enjeux politiques et les réalités financières, qui peuvent demander une certaine souplesse. Nous comprenons qu'une reprise totale en une fois sera difficile à atteindre- le choc fiscal pour le canton serait trop important. Cependant, si la reprise est partielle, un calendrier devra être établi pour la diminution progressive de cette part communale.
2. Toute reprise de charges par le canton doit se faire sans bascule d'impôt.
3. Pendant cette phase de transition, le respect des « Principes techniques pour la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) », validé par le Conseil d'Etat le 12 septembre 2018 doit être assuré, notamment :

.... aucun critère de ressources ne devrait être utilisé pour répartir entre les communes des factures cantonales. Un tel désenchevêtrement permet au système de gagner en transparence et en facilite le pilotage. Il empêche aussi l'apparition de certaines situations inéquitables.

4. Cette phase de transition doit servir à l'établissement de nouveaux critères pour la péréquation intercommunale, avec de nouveaux indicateurs de besoins, notamment la densité de la population (villes-centres), activité économique, topographie, etc.

¹ Pour l'UCV v. <https://www.ucv.ch/thematiques/economie-et-finances/perequations-financieres#c6550>. Pour l'AdCV v. <https://www.adcv.ch/le-mot-de-la-presidente-fr1751.html> et Newsletter de février 2020.



Robert Middleton

Robert Middleton
Syndic de Crans



Denys Jaquet

Denys Jaquet
Syndic de Rolle